



INTERPOL

IGLC

CENTRE MONDIAL DE RESSOURCES INTERPOL

Des ressources de formation
destinées aux policiers du monde
entier

L'une des priorités d'INTERPOL est de renforcer les capacités policières internationales par la mise à disposition de connaissances spécialisées, la formation et l'échange de bonnes pratiques.

Le Centre mondial de ressources INTERPOL (IGLC) est une plateforme sécurisée d'apprentissage en ligne qui complète les ateliers présentiels et qui est mise à la disposition de la communauté policière mondiale.

SERVICES



L'IGLC offre aux utilisateurs autorisés une large gamme de services de formation, notamment un système de gestion de l'apprentissage appelé « I-Learn ».

I-Learn contient 70 modules de formation en ligne, et il est

compatible avec les appareils mobiles.

Le système permet aux participants de suivre leurs progrès, d'interagir avec une communauté en ligne et d'obtenir une attestation de réussite.

L'année 2018 marque le lancement des webinaires d'INTERPOL.

Diffusés via Internet grâce à un logiciel de visioconférence, les webinaires constituent un moyen efficace de toucher un large public en temps réel. Ils peuvent intégrer des éléments interactifs tels que des fonctions de messagerie instantanée et de partage de fichiers.

Les webinaires INTERPOL permettront de mieux faire connaître le vaste éventail de thèmes abordés dans I-Learn.

• Via le site Web HTTPS d'INTERPOL

Tout utilisateur du site Web sécurisé d'INTERPOL HTTPS peut accéder à I-Learn une fois qu'il a ouvert une session de son compte HTTPS, en cliquant sur le lien : <https://secure.interpol.int>

Accès HTTPS : Il convient d'envoyer les nouvelles demandes d'accès à HTTPS au Bureau central national (B.C.N.) INTERPOL concerné, en précisant le nom complet de l'utilisateur, son adresse e-mail et sa fonction.

Le B.C.N. validera la demande et enverra le nom des personnes autorisées à iglc@interpol.int.

Le Secrétariat général enverra ensuite aux demandeurs leurs noms d'utilisateur et leurs mots de passe.

Accès I-Learn : Le personnel des organisations internationales ayant conclu avec INTERPOL un accord de coopération (mentionnant l'accès à l'IGLC) peut s'adresser directement à l'IGLC pour demander l'ouverture d'un compte, en envoyant un e-mail à iglc@interpol.int.

ACCÈS AUX UTILISATEURS AUTORISÉS



Les membres des services chargés de l'application de la loi peuvent accéder à l'IGLC de deux manières :

• Via le réseau I-24/7 d'INTERPOL

Tout utilisateur d'INSYST peut accéder à I-Learn une fois qu'il a ouvert une session de son compte INSYST, en cliquant sur le lien :

<http://i247.ip/i247/INTERPOL-expertise/Training-and-capacity-building/IGLC/IGLC>



► **Coordonnées :**
Secrétariat général d'INTERPOL
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
France

Tel : +33 4 72 44 70 46
E-mail : iglc@interpol.int

- **Twitter :** @INTERPOL_HQ
- **YouTube :** INTERPOLHQ
- **www.interpol.int**

